

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Entre 1999 et 2008, la part de la population active des givrainois a légèrement baissé puisqu'elle est passée de 83,3% à 78,5%. Dans le même temps, la proportion d'élèves, étudiants et stagiaires a presque été multipliée par 3 (de 3,4 % à 9 %).

La commune compte 28 établissements au 31 décembre 2009, dont 19 n'ont pas de salarié. 50% d'entre eux constituent une activité agricole et 32,1% concernent le commerce, les transports et les services.

La commune dispose au 31 décembre 2009 de 25 emplois salariés mais seulement 2 sont liés à l'activité agricole. Quatorze des emplois de la commune, soit plus de la moitié, sont générés par les activités de commerce et services.

14,2% des actifs de Givraines ayant un emploi travaillent dans la commune.

Les 3/4 des actifs givrainois occupés travaillent dans une autre commune du Loiret (74,7%), mais aucun dans un autre département de la région Centre.

On notera que 11,1% des actifs occupés de la commune ont un emploi en dehors de la région Centre, probablement en Ile-de-France ou encore dans l'Yonne, rendue plus accessible depuis la mise en service de l'autoroute A 19.

III.3 AGRICULTURE

Sur ce territoire situé entre la Beauce et le Gâtinais, l'agriculture représente une activité importante de la commune de Givraines et est donc une composante majeure du paysage.

Néanmoins, comme partout, le nombre d'exploitation régresse régulièrement sur le territoire communal. En 1988, l'INSEE recense 25 exploitations. En 2010 : 11 exploitations, et début 2013 il n'en reste plus que 10 : 8 exploitants agricoles sur le territoire communal, et 2 producteurs/vente : un pépiniériste ("le Châtel des Vivaces") et une fromagerie/chèvres (EARL Yèvre - Capri).

Ce sont les terres labourables qui occupent la quasi-totalité de l'espace agricole, elles sont majoritairement consacrées aux céréales. On peut citer comme cultures le blé tendre, l'orge et l'escourgeon, le maïs, les oléagineux, le colza, la betterave.



Figure 15 : Localisation des sièges d'exploitations (fond cartographique IGN)



Photo 42 : Pépinière "le Châtel des Vivaces" à l'entrée d'Intvilliers (IEA)

La commune a fait l'objet d'un remembrement en 2009.

III.4 ENTREPRISES ET COMMERCE - RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune n'englobe aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ni aucun établissement classé SEVESO.

La commune n'est pas non plus concernée par le risque de transports de matières dangereuses (par route ou voie ferrée), ni par un réseau de transport de gaz naturel ou de pipelines TRAPIL.

III.5 SERVICES ET ASSOCIATIONS

III.5.1 - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Les équipements de la commune se localisent au cœur du bourg. On recense la mairie, le bâtiment communal, une école, une salle communale et un cimetière.

Concernant l'école, le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), dont le président est le maire de Givraines, permet le regroupement scolaire des communes de Givraines et de Yèvre-la-Ville. Les classes de maternelles et de CP sont groupées sur la commune. Cette dernière est également équipée pour servir les repas au sein de la salle communale.

Sont également recensés en 2014 un maçon, un traiteur et location de vaisselle, un garde meuble/entrepotage/location de matériel de manutention, une entreprise d'arrosage automatique (installation, entretien, SAV), un vendeur de machines agricoles, de motoculture de plaisance, un tapissier/décorateur et une entreprise "dalles en béton".

Deux commerces ambulants desservent Givraines : 1 boucher/charcutier et un boulanger.
Aucune profession médicale ou paramédicale n'est présente sur le territoire.

A noter qu'il existe sur la commune un service de transport à la demande mis en place par le Conseil général. Il fonctionne au niveau du département mais également pour un transport de proximité, uniquement sur réservation. Ce service permet aux habitants de Givraines de rejoindre Pithiviers, Puiseaux ou Orléans.

Le Conseil général a également mis en place le transport des écoliers en bus, sous réserve d'une participation financière des familles depuis septembre 2012.

III.5.2 - ACTIVITES ASSOCIATIVES ET ARTISTIQUES

Plusieurs associations communales participent au dynamisme de la commune. On recense :

- l'Amicale de Givraines (animations culturelles, sportives, loisirs et fêtes de la commune),
- la Société de chasse les Chasseurs Organisés (gestion du plan de chasse communal),

Un sculpteur est implanté sur la commune, ainsi qu'une illustratrice de BD pour enfants.

III.5.3 - GESTION DES DECHETS

C'est le Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) qui a la charge du ramassage et de la gestion des ordures ménagères pour le bourg et le hameau. Le ramassage est hebdomadaire.

La commune met également à disposition de ses habitants deux containers à verres et deux à ordures ménagères (mais uniquement pour les résidences secondaires).

La collecte des encombrants s'effectue une fois par an, en porte à porte.

Les déchèteries les plus proches se situent à Pithiviers, à Puiseaux et à Beaune-la-Rolande.

III.6 LOISIRS ET TOURISME

La commune ne dispose d'aucun équipement d'accueil type hôtel, camping ou gîte rural ni de structure de loisirs à part la salle communale qui permet d'accueillir quelques manifestations (source : INSEE - 1998).

III.7 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune de Givraines est concernée par les servitudes suivantes :

Type de servitude	Localisation	Organisme responsable de la servitude
Servitude relative à la conservation des plans d'alignement (servitude de recul frappant les propriétés bâties)	Alignement sur les RD 25 et 123 à Givraines et RD 112 dans le hameau d'Intvilliers Voies communales (2007)	Direction des Routes Départementales, secteur de Pithiviers
Servitude relative aux lignes électriques (servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de ces lignes)	Ligne THT 400 kV Cirolliers/Gâtinais et lignes de distribution	DREAL Centre, RTE, SICAP
Servitude relative à la protection des équipements sportifs		Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Servitude relative au voisinage des cimetières "transférés" (1810)		La mairie



Photo 43 : Ligne électrique passant à l'Ouest du territoire de Givraines (IEA)

D'autres servitudes (non déclarées d'utilité publique) peuvent être listées :

- ligne à moyenne tension,
- canalisations d'alimentation en eau potable.

III.8 DEPLACEMENTS - STATIONNEMENT

Les déplacements des habitants de Givraines se font exclusivement par voie automobile, au moyen de routes, qui ne connaissent qu'un statut de desserte locale.

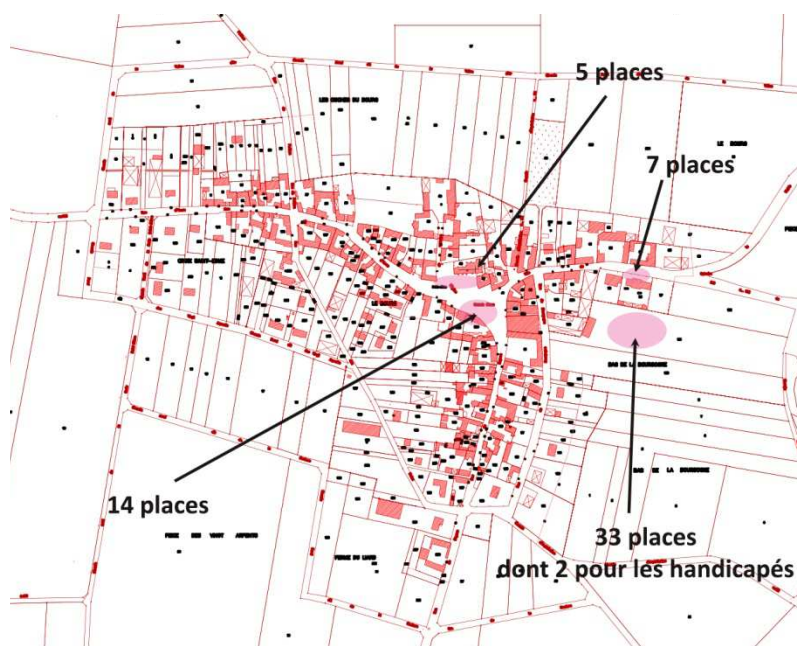
Aucun transport en commun régulier n'existe sinon le transport scolaire pour le compte du syndicat scolaire regroupant Givraines et Yèvre la Ville.

L'un des axes structurants du Pays, la RD 950 Pithiviers - Montargis traverse Boynes, distante de 5 km de Givraines.

Le réseau ferré le plus proche est situé à Malesherbes (RER D) Toury et Orléans (SNCF Paris - Toulouse).

Le bourg est doté de quatre parkings qui totalisent 59 emplacements de stationnement dont 2 pour les handicapés.

Intvilliers ne comporte pas de parking. Aucun espace n'est dédié spécifiquement aux stationnement des voitures dans le cadre du covoiturage, aux véhicules hybrides et électriques ou au stationnement des vélos.



Parkings et emplacements de stationnement

III.9 PLANIFICATION - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

La Commune de Givraines est située dans le périmètre du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, approuvé le 11 décembre 2011.

Les orientations générales du SCOT reposent sur le renforcement d'une armature territoriale organisée en 4 niveaux complémentaires :

- les communes rurales et les pôles locaux peu équipés
- un ensemble de pôles locaux équipés
- un réseau de pôles urbains structurants
- le pôle central du Pays composé des communes de Pithiviers, Pithiviers le Vieil et Dadonville

Afin d'assurer la vitalité des communes des 2 premiers niveaux dont Givraines fait partie, le SCOT permet un développement au rythme qu'elles ont connu entre 1999 et 2007, dans les conditions suivantes :

- protéger l'activité agricole en maîtrisant le mitage,
- maintenir et valoriser les équipements existants dans les bourgs et les villages, favoriser l'accueil des commerces de proximité dynamiques,
- permettre le développement de l'artisanat dans les bourgs et les villages, et dans des zones artisanales à vocation locale,
- poursuivre l'amélioration de la desserte locale et les liaisons avec les pôles urbains, afin que les habitants des zones rurales aient accès aux services et équipements qu'ils offrent (scolaires, santé notamment),
- développer les services à la personne, en direction notamment des personnes les moins mobiles,

- favoriser l'adaptation des logements occupés par des personnes âgées et les services accompagnant le vieillissement,
- privilégier, avant toute extension urbaine, la réaffectation des logements vacants ainsi que la valorisation du foncier disponible dans le tissu aggloméré desservi par les réseaux.

Le SCoT, dans son Document d'orientations Générales (DOG), fixe des objectifs d'offre nouvelle et de consommation foncière pour l'habitat.

Le tableau ci-dessous extrait du DOG du SCoT précise pour chacune des entités qui constituent le Pays, les objectifs cible à atteindre en matière de construction neuve et de consommation foncière afférente.

	Rappel construction neuve 2000-2009 (nb. logts/an)	Objectifs-cible construction neuve 2010-2029 (nb. de logements)		Objectifs-cible consommation foncière en extension du tissu urbain 2010-2029 (ha)	
		2010-2029 (20 ans)	Moyenne annuelle	2010-2029 (20 ans)	Moyenne annuelle
Beauce et Gâtinais	49	1 390	70	119	6,0
Beaunois	42	1 450	73	124	6,2
Bellegardois	31	970	49	78	3,9
Coeur du Pithiverais	48	2 250	113	148	7,4
Malesherbois	25	840	42	62	3,1
Plaine du Nord Loiret	22	750	38	59	2,9
Plateau Beauceron	15	430	22	37	1,8
Terres Puisautines	30	610	31	50	2,5
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	261	8 690	435	677	33,8

Extrait du DOG du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Au sein de chacun des territoires qui constituent le Pays, il est laissé aux structures intercommunales le soin de répartir cette offre de construction neuve et la production foncière afférente entre les différentes communes, en respectant cependant les clés de répartition ci-après :